

Les étapes du dispositif ALABRI CÈZE

- 1 Prenez contact avec l'équipe ALABRI** et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 2 Un professionnel vient à votre domicile** pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation.
- 3 Un rapport de diagnostic vous est remis** indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 4 Bénéficiez d'un accompagnement** technique pour la constitution de votre dossier de demande de subventions ainsi que la mise en œuvre des mesures préconisées dans le diagnostic.

Une permanence dédiée



Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligible au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

 09 74 76 93 52

 alabri@osgapi.com

C'est quoi ALABRI Cèze ?

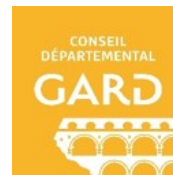
L'opération ALABRI Cèze a été mise en place par le Syndicat ABCèze afin d'accompagner les propriétaires de logement dans la réalisation de travaux de réduction du risque inondation et répondre aux obligations réglementaires imposées par les Plans de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) dans les zones d'aléa modéré à fort :

-  **Diagnostic GRATUIT** et personnalisé de la vulnérabilité de votre logement face au risque d'inondation réalisé par le cabinet d'experts OSGAPI
-  **Jusqu'à 80 % de subventions** pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus. Un complément de subvention jusqu'à 100% est possible pour les revenus modestes.

Opération financée par



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Vous êtes propriétaire d'un logement situé en zone inondable ?

Le Syndicat Mixte ABCèze vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et d'obtenir des aides financières, dans le cadre du **dispositif ALABRI Cèze**.



DIAGNOSTIC GRATUIT



TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

JUSQU'À **80%** SANS CONDITION DE REVENUS

100% SELON LES REVENUS DU FOYER

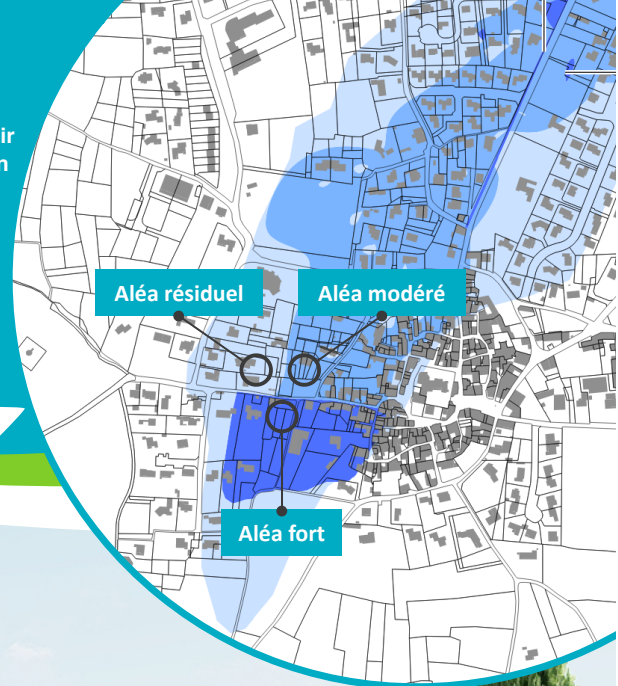
Pourquoi participer à l'opération ALABRI Cèze?

Pour adapter votre logement aux inondations et réduire les risques pour votre habitation, votre famille et vos biens mais aussi pour répondre aux obligations, prescrites par les PPRi en zone d'aléa modéré et fort.

Qu'est ce que le PPRi ?

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) est un document élaboré par l'Etat afin d'identifier les zones inondables et gérer le risque sur ces dernières.

Pour savoir si vous êtes en zone inondable, allez voir la carte du PPRi de votre commune ou contactez le bureau d'études OSGAPI



Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et gratuit de votre logement et d'une assistance technique et financière pour la réalisation des travaux (subventions de l'Etat et du Département du Gard).

Renseignements au
09 74 76 93 52
alabri@osgapi.com

Création ou aménagement de niveau refuge

Pose de batardeau

Matérialisation des bassins enterrés

Arrimage d'objet flottant

Mise hors d'eau des installations électriques et de chauffage

Pose de pompe de cave

Pose de clapet anti-retour

Principales mesures prescrites par le PPRi. D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue du diagnostic personnalisé..